

La paroisse d'Ormeaux (Ecclesia de Ulmellis en 1102), placée sous le patronage de Saint Pierre, dépendait des moines de la Celle-sur-Morin, puis des moines anglais des Missions Étrangères. De rares vestiges de l'ancien château, dont les douves étaient alimentées par le ru de la Fontaine Saint Jean, sont encore visibles près du chemin du Vieux Château. La seigneurie d'Ormeaux a été rachetée en 1764 par Robert Langlois de La Fortelle, déjà seigneur de Nesles-la-Gilberde. Le ru Saint Jean actionnait trois moulins, dont celui de Choisneau, près de l'Yerres.

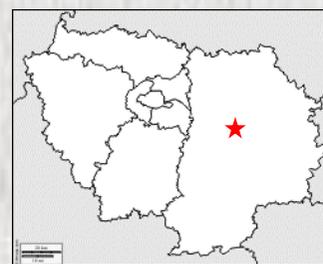
### Nesles-la-Gilberde

La première église de Nesles fut construite au 12<sup>ème</sup> siècle. Il en reste un petit portail roman. Elle s'adossait à la Chapelle de l'ancien prieuré bénédictin Saint Laurent, aujourd'hui disparu. Ce site dominait la vallée de l'Yerres, ses chemins et ses moulins. C'est donc là que fut édifiée au Moyen âge la Forteresse de Nesles, détruite pendant la guerre de Cent ans.

Au 16<sup>ème</sup> siècle, les seigneurs de Nesle se sont installés au château de la Fortelle. Non loin de l'église, sur le site de l'ancienne « Grosse Tour », fut édifié au 18<sup>ème</sup> siècle un petit château appelé « Le Trianon ». Le château de la Fortelle fut détruit au 20<sup>ème</sup> siècle et le domaine abrite maintenant Le Parc des Félines.

### Lumigny

Le village s'étend au pied d'une butte de sable de 157 m. L'époque gallo-romaine y a laissé d'importants vestiges. Au 16<sup>ème</sup> siècle le château appartenait à des seigneurs protestants, les comtes de la Suze. Au 18<sup>ème</sup> siècle, il fut acquis par le philosophe Helvétius, ami de Voltaire et des Encyclopédistes. Il passa ensuite à la famille de Mun, dont on retrouve les blasons sur les vitraux de l'église reconstruite en 1882. Le célèbre orateur catholique de la II<sup>ème</sup> République, Albert de Mun, né au château de Lumigny, est enterré dans le carré funéraire de la famille, au cimetière du village.



Voir carte IGN n°2515 O

Commune de départ:  
**Ormeaux**  
N 48°44'14" E 2°57'7"  
31U 0496467 5398246

**Accès :** par RD231

© CODERANDO77

### Informations pratiques

Lumigny: café-restaurant accueillant les randonneurs.

### Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de débris.
- Évitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage. Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77) avec le concours de la Communauté de communes du Val Bréon, du Syndicat d'initiatives du Centre-Brie et de la Commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux. Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

[www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com)



## Le tour de Lumigny-Nesles-Ormeaux



Trois villages avec leur église, leur mairie, leur cimetière et leur identité historique fondus en une seule commune



Mise à jour - Mars 2017

CODERANDO 77  
Quartier Henri IV - Place d'Armes  
77300 FONTAINEBLEAU  
01 60 39 60 69 - [www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com) -



17 km



4 h 30



jaune



Facile

Départ de l'église d'Ormeaux : longer le terrain de jeux et tourner à gauche dans la rue de la Maisonnette. A la sortie du village, tourner à gauche en direction de Chéry, puis à droite en direction de Choisneau. A la hauteur de Choisneau, tourner à droite et suivre le chemin qui longe la vallée de l'Yerres. Négliger les deux chemins qui, à droite, reviennent à Ormeaux, et continuer jusqu'au grand croisement indiqué sur la carte IGN (cote 107).

- 1 Tourner à gauche, descendre jusqu'à l'Yerres, traverser le pont, puis tourner à droite (*traversée difficilement praticable en hiver*). Suivre le chemin de Brûle et retraverser l'Yerres sur la passerelle métallique. Remonter dans Nesles par le chemin du Margat, tourner à gauche en direction de la mairie. Tourner à gauche dans la rue du Grand Marronnier, traverser la D201 et continuer tout droit dans le rue du Mée puis dans la rue de Bourbaudouin.
- 2 Après les dernières maisons prendre le premier chemin à droite, longer le mur du parc de La Fortelle, traverser la D402 et poursuivre jusqu'au bois de Lumigny. Le chemin y décrit une grande boucle vers la droite.
- 3 A la sortie de la forêt prendre le premier chemin sur la gauche, traverser le hameau de Champlet. A la croix Saint Roch, tourner à droite dans le chemin bordé de pommiers pour rentrer dans Lumigny. Prendre la route sur la gauche, passer devant l'église et la mairie et prendre à gauche la ruelle du cimetière. Au bout de la ruelle, devant le cimetière, tourner à droite jusqu'à la D143. Suivre la route sur la gauche, le long du Parc de Lumigny.
- 4 Prendre le premier chemin qui entre dans la forêt à droite. Après un coude à gauche, on tombe sur un chemin creux (*dit rue creuse*) que l'on prend à droite. On traverse la D 402 et on tourne tout de suite à droite pour rentrer dans le hameau de Rigny (*lavoir rue de l'étang*).
- 5 Suivre le trottoir à gauche et au-delà du feu rouge, prendre sur la gauche, le chemin du Gros Merisier. Puis tout droit jusqu'à Ormeaux.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée de Seine et Marne (Codérando77). Il fait partie des 4000 km de chemins de petite et de grande randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou des manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...) veuillez en aviser le codérando77 en vous connectant à l'adresse suivante <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée pédestre".